



# PROGRAMME « OPERATIONNALISATION DE LA FILIÈRE SEMENCIERE AU TCHAD » (PROFISEM)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DEVELOPPEMENT



## RAPPORT SEMESTRIEL

1<sup>er</sup> Semestre de l'année 3 de la phase II

01/05/2020 – 31/10/2020

N'Djamena, le 30.11.2020

# TABLE DES MATIÈRES

<b>FICHE DE PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>BILAN ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>IMPACT DU PROGRAMME PROFISEM SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE</b> .....	<b>6</b>
Évolutions dans le façonnement du cadre légal et institutionnel pour le développement du système semencier au Tchad.....	6
Avancées en matière de renforcement de l'ITRAD et de la DSP et d'efficacité dans la mise à disposition des semences de base de qualité aux multiplicateurs .....	7
Changements observés au niveau de l'organisation des producteurs de semences commerciales et de la mise à disposition de semences de qualité.....	7
Avancées en termes d'accès des agriculteurs / agricultrices aux semences de qualité et valorisation .....	9
Thèmes transversaux .....	9
<b>ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE ET EXPLICATION DES PRINCIPALES DEVIATIONS AVEC LA PLANIFICATION</b> .....	<b>12</b>
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 1 .....	12
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 2 .....	13
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 3 .....	15
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 4 .....	18
<b>FINANCES ET GESTION</b> .....	<b>20</b>
Gestion des Ressources Humaines .....	20
Analyse budgétaire et de l'efficacité économique.....	21
Audits et gestion des risques.....	22
<b>ENSEIGNEMENTS TIRÉS</b> .....	<b>23</b>
Pratiques innovantes .....	23
Principaux challenges et difficultés rencontrées .....	23
Leçons apprises.....	24
<b>ANNEXES</b> .....	<b>25</b>
Annexe 1 : Liste des abréviations.....	25
Annexe 2 : Carte de la zone d'intervention .....	26
Annexe 3 : Cadre logique/cadre des résultats .....	27
Annexe 4 : Indicateurs désagrégés par provinces.....	36
Annexe 5 : Aperçu de l'impact du Programme, (Success stories).....	42

# FICHE DE PROJET

<b>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</b> <b>International Services (GIZ InS)</b> <b>Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (PROFI-SEM) Phase II</b>			
Quartier Rogue résidentiel N'Djamena – Tchad M: +235 60 72 05 01    Web : <a href="http://www.giz.de">http://www.giz.de</a>			
<b>Objectif général</b>	Une filière semencière efficiente et bien organisée (système formel et informel), bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs (trices) et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet		
<b>Effets</b> (outcomes, objectifs spécifiques)	<b>Effet 1 :</b> <i>Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad</i> <b>Effet 2 :</b> <i>L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</i> <b>Effet 3 :</b> <i>Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes) sont organisés et rendent disponibles des semences de qualité</i> <b>Effet 4 :</b> <i>Les agriculteurs/agricultrices ont un meilleur accès aux semences de qualité et les valorisent</i>		
<b>Sources de financement</b>		<b>DDC</b>	<b>AFD</b>
Proportions sur budget total :		57,8%	42,2%
Durée de la phase du programme <b>1.05.2018 au 30.11.2023<sup>1</sup></b>			Période du rapport semestriel <b>01.05.20 au 31.10.20</b>
<b>Budget total de la phase :</b>	12 811 537 CHF	<b>Budget prévu pour la période</b>	3 097 622 CHF
	11 372 604 EUR		2 889 647 EUR
	7 459 939 435 CFA		1 895 496 8544 CFA
<b>Dépenses pour la période :</b> CHF – dépenses pour 12 mois (hors engagts)			<b>637 442 CHF</b>
EUR dépenses pour les mois 05 au 10.2020			<b>594 644 EUR</b>
CFA – dépenses pour 6 mois **			<b>390 063 508 CFA</b>
<b>Dépenses cumulées pour la phase CHF du 1.05.2018 au 31.10.2020</b>			<b>2 954 345 CHF</b>
*Taux de change du 31/10/2020 : 1 CHF= 0.93286 EUR (site web) **Taux de change du 31/10/2020 : 1CHF=611.92 CFA (site web)			
Source : inforeuro du 31/10/2020			
<b>Partenaires d'exécution :</b> ITRAD, DSP, ANADER, ONG et opérateurs privés de multiplication des semences			
<b>Autres partenaires nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement</li> <li>▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles</li> </ul>	<b>Autres partenaires internationaux</b>	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires (HAFL) à Berne
<b>Coordinateur du programme</b>	Eric PIERARD E: <a href="mailto:eric.pierard@giz.de">eric.pierard@giz.de</a>	<b>Nombre du personnel</b>	Expatrié 2 National 13

<sup>1</sup> Novembre 2023 coïncide avec la date de fin du contrat cadre avec la DDC. La délégation des fonds de l'UE à l'AFD se poursuivra jusqu'au 19 Décembre 2023.

# BILAN ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

Le 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année du programme PROFISEM phase 2 s'est déroulé du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2020. Les activités mises en œuvre ont porté essentiellement sur la promotion de la vente de semences certifiées produites pendant la campagne 2019-2020 et le lancement de la campagne agricole 2020-2021 selon les deux approches, à savoir formelle (production de semences certifiées) dans les bassins primaires et informelle (autoproduction de semences) dans les bassins secondaires. L'intensification de la seconde approche a été maintenue afin de favoriser une complémentarité entre système formel et informel. Les avancées marquantes observées pendant cette période sont retranscrites ci-dessous.

## DIFFUSION

En collaboration avec une agence de communication et 11 radios locales, **2 spots en français et ses traductions en dialectes** (ngambaye, sar et arabe) pour la promotion des semences certifiées ont été diffusés **2 650 fois et 90 émissions radio** ont été réalisées favorisant l'achat de semences certifiées par 4 309 agriculteurs. Les fédérations provinciales ont participé à la sensibilisation des autoproducteurs de semences (production informelle) qui a bénéficié à **29 099 bénéficiaires** dans 22 « bassins secondaires » à l'échelle cantonale couvrant 582 nouveaux villages. Notons que **13 188 ha** de champs ont été cultivés avec des semences de qualité grâce à l'appui du PROFISEM.

## APPUI AUX FÉDÉRATIONS

L'appui aux fédérations provinciales dans la promotion des semences produites pendant la campagne 2019-2020 s'est poursuivi. Cela leur a permis d'écouler **110,5 t de semences** représentant près de **45,3% de la production** et profitant à **39 537 agriculteurs** pour la campagne agricole 2020-2021. A la suite des dernières assemblées générales (AG) en zone sahélienne, tous les bureaux des fédérations ont été renouvelés. La campagne de production de semences 2020-2021 a été lancée avec une bonne implication des fédérations.

## RECHERCHE ET PRODUCTION DE SEMENCES A L'ITRAD

Des essais variétaux et des tests de VATE & DHS ont été conduits en zone soudanienne, la multiplication des semences souches nouvellement introduites tout comme la maintenance des semences de prébase en vue de la production de semences de base ont été réalisées.

## SEMENCES COMMERCIALES

Le projet accompagne au titre de la campagne agricole 2020-2021 **328 groupements et coopératives de production de semences (6 129 personnes)** dans 38 bassins primaires de production de semences commerciales avec une mise en place de plus de **937 ha** de champs semenciers.

## INSPECTION DES CHAMPS PAR LA DSP

**909 ha** des surfaces des champs de production de semences commerciales ont été acceptés à la suite de la 2<sup>ème</sup> inspection de la DSP, soit **un taux d'acceptation des surfaces emblavées de 97%**.

## APPUI ITRAD ET DSP

**Des cadres de collaborations ont été signés avec chacune des institutions.** Ces partenariats vont faciliter la mise en œuvre des activités planifiées au niveau du renforcement de leurs capacités avec l'objectif final d'améliorer le fonctionnement du système semencier.

## BREF APERCU DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 3

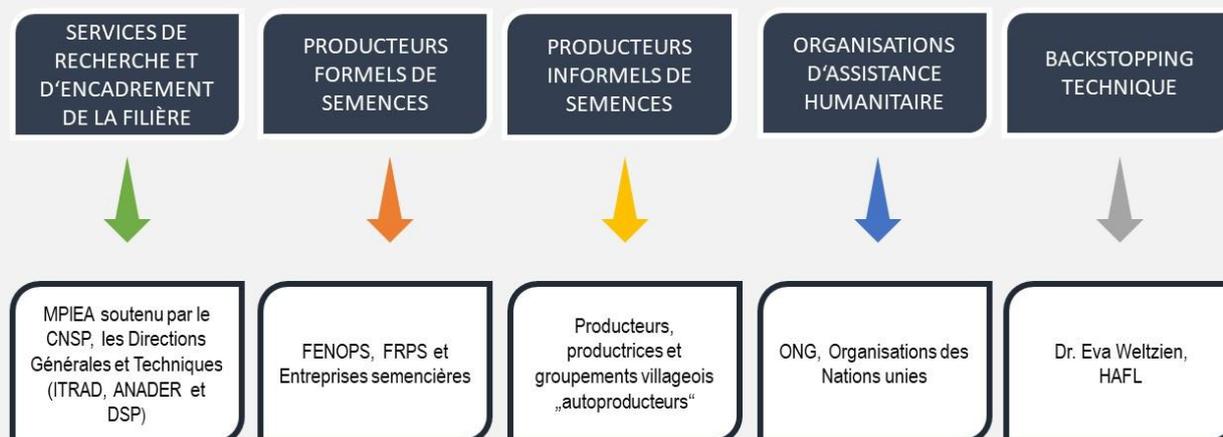
Avec l'arrivée du nouveau personnel du PROFISEM, il conviendra, de :

- Rendre fonctionnel le CNSP et trouver un consensus sur la soutenabilité du mécanisme de certification ;
- Poursuivre le renforcement des capacités de l'ITRAD (y compris réseau intégrant les universités) et de la DSP ;
- Intensifier le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des fédérations tout en améliorant les rendements des champs semenciers ;
- Accroître les appuis à la promotion et commercialisation des semences certifiées ;
- Appuyer la mise en relation entre les agriculteurs et les éleveurs dans les provinces du Mandoul et Moyen Chari et développer les complémentarités avec les interventions du projet PASTOR
- Appuyer la mise en œuvre des activités autour des centres de santé ciblés par le projet SAN dans les provinces du Logone Occidental et du Wadi Fira.

# INTRODUCTION

Le Programme d'Opérationnalisation de la Filière Semencière (PROFISEM) est un programme financé par la Confédération Suisse, par l'intermédiaire de sa Direction de Développement et de Coopération (DDC) au Tchad. Celui-ci a débuté par une 1<sup>ère</sup> phase, de 2014 à 2018, pour ensuite déboucher sur une 2<sup>ème</sup> phase de 2018 à 2022. Le 31 décembre 2019, l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que l'Union Européenne (UE) ont décidé de rejoindre cette initiative. Cette 2<sup>ème</sup> phase remaniée s'inscrit donc dans un programme plus large qui s'étend sur 67 mois (de mai 2018 à novembre 2023). Il a pour finalité l'établissement d'**une filière semencière efficiente et bien organisée, bénéficiant à un plus grand nombre d'agriculteurs / d'agricultrices et qui permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet**. Il est mis en œuvre par le GIZ InS et placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture (MA). Avec les nouveaux financements, la zone d'intervention s'est élargie et passe de 5 à 6 provinces, dont 4 sont localisées dans la zone soudanienne (Mandoul, Moyen Chari, Logone Oriental et Logone Occidentale) et 2 dans la zone sahélienne (Batha et Wadi Fira) (cf. annexe 2, carte de la zone d'intervention).

**Figure 1 :** Cartographie des acteurs



Le programme PROFISEM s'inscrit dans les politiques de développement tchadiennes, que ce soit avec le Plan quinquennal prévu pour 2017-2021 ou la *Vision 2030*. Pour contribuer aux objectifs fixés par le gouvernement tchadien tout en s'alignant sur les orientations stratégiques des 3 bailleurs, le PROFISEM est pensé de manière holistique. Le programme vise ainsi, au niveau macro, la mise en œuvre de la politique nationale semencière, le renforcement des capacités de l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), de la Direction des Semences et Plants (DSP), de la Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences (FENOPS) ; au niveau méso, des Fédérations Provinciales des Producteurs de Semences (FRPS) et de leurs membres mais aussi des groupements de femmes au niveau des districts sanitaires ainsi que des membres des organisations d'agropasteurs au niveau provincial. Au niveau micro, le PROFISEM appuie les productrices et producteurs tchadiens.

**Pour une opérationnalisation effective de cette approche, le programme se base sur les instruments sous-mentionnés :**

- Diagnostic participatif et renforcement des capacités organisationnelles et techniques de l'ensemble des partenaires institutionnels et autres ;

- Promotion et contribution à la diffusion d'une large diversité de semences de qualité à travers le partage d'informations sur leur valeur ajoutée (Outcome 4) dans toutes les provinces d'intervention au moyen de Champs écoles paysan (CEP) mais également d'émissions radios ;
- Renforcement des liens entre production agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, via l'établissement de synergies avec le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) financé par l'UE (Outcome 4 en zone SAN-Wadi Fira et Logone Occidental) au moyen d'activités de sensibilisation et de formations ;
- Appui aux processus de concertation entre agriculteurs et éleveurs (Outcome 4 à Mandoul) ;
- Responsabilisation (Outcome 3) et appui à l'autonomisation des partenaires (Outcome 1, 2, 3, 4) ;
- Évaluation approfondie des résultats de l'intervention et partage des leçons apprises (Outcomes 1, 2, 3,4).

**Au cours de ces six derniers mois, le contexte particulier qui a prévalu a affecté l'exécution des activités.**

La campagne agricole 2020-2021 a été lancée et quelques difficultés ont été observées. Ainsi, lors de la 1<sup>ère</sup> inspection et de la 2<sup>ème</sup> inspection des champs, les pluies importantes accompagnées d'inondations dans certaines provinces ont rendu impossible d'accéder à certains champs aux inspecteurs. Notons également, que globalement, cette campagne agricole a été marquée par une pluviométrie bien répartie dans l'ensemble des provinces jusqu'en juillet, pour enregistrer vers le mois d'août quelques poches de sécheresse dans les provinces de la zone soudanienne (Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari). Cette absence de pluie, qui a été une réalité pendant plus ou moins 13 jours selon la province, est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur la production de maïs. À l'inverse, dans le Département de la Grade Sido (Moyen Chari), les nombreuses pluies enregistrées pendant le mois d'octobre pourraient causer des problèmes au niveau des activités de récoltes et de la gestion post-récolte à cause de l'humidité excessive (difficulté de séchage, attaques parasitaires...) influençant négativement les résultats d'analyse de la qualité des semences au laboratoire.

Sur le plan sécuritaire, les mesures prises dans le cadre des missions en raison des braquages des mois passés ont été maintenues.

La pandémie mondiale de COVID-19 survenue début 2020 a continué d'affecter les activités de terrain. Les répercussions sont surtout tangibles au niveau des campagnes de promotion de semences (foires semencières et animations marchés), des missions de l'agence de communication pour l'appui aux émissions radio et du suivi de l'impact des campagnes radiophoniques. Le recrutement du nouveau personnel et l'installation des antennes dans le cadre du financement additionnel ont aussi été impactés. Les mesures interdisant les déplacements inter provinces ont retardé l'organisation des tests. À ce jour, une partie du personnel, les deux nouveaux experts nationaux et une partie du personnel des antennes, a déjà été mobilisé et est actif. Les procédures pour les derniers recrutements se poursuivent. Au niveau de la coordination à N'Djamena, un télétravail rotatif et partiel a été observé dans le respect des mesures de prévention.

Face à ces contraintes contextuelles, le PROFISEM s'est adapté en responsabilisant davantage ses partenaires sur le terrain, à savoir les FRPS qui ont contribué de façon effective et conséquente au lancement de la campagne agricole 2020-2021 aussi bien à l'échelle formelle qu'informelle. De plus, le projet s'est fortement appuyé sur les Gouverneurs des provinces d'intervention afin de faciliter le déplacement du personnel PROFISEM et des fédérations.



## IMPACT DU PROGRAMME PROFISEM SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Le semestre écoulé a permis d'enregistrer des progrès dans la mise en œuvre du projet, l'atteinte des résultats attendus et donc la réalisation des effets escomptés.

Grâce aux avancées constatées au sein de la filière semencière, on discerne notamment un accroissement notable des bénéficiaires utilisant les semences certifiées. En comparaison avec la précédente campagne (2019-2020), une hausse de 22% a pu être observée, soit 7 000 personnes supplémentaires, avec un total de 39 537 d'agriculteurs ayant eu accès aux semences de qualité. Au niveau de la professionnalisation des producteurs semenciers, notons que 97% (909 ha) de champs semenciers ont été acceptés après la deuxième inspection au champ. Il s'agit d'une avancée notable double (taux d'acceptation et surfaces totales acceptées) par rapport à la précédente campagne 2019-2020 où 83% (730,5 ha) étaient acceptés, soit 178,5 hectares de plus augurant une augmentation potentielle des quantités de semences qui seront certifiées en début d'année 2021. 74,5% des autoproducteurs de la campagne 2019-2020 enquêtés ont affirmé être très satisfaits des semences distribuées et 60,9% parmi eux ont utilisé leurs semences autoproduites dans le cadre de la campagne agricole 2020-2021. En moyenne un auto-producteur a diffusé sa semence à 3,3 personnes de son entourage. Il convient aussi de mentionner que le nombre de personnes accompagnées par le programme dans l'autoproduction ou la production informelle de semence a connu une augmentation significative de 18%, soit 4 360 bénéficiaires de plus par rapport à la campagne précédente et un total de 29 099 individus appuyés pendant la campagne 2020-2021.

Une autre donnée chiffrée illustrant comment le PROFISEM évolue positivement vers l'atteinte des objectifs et de l'impact recherché réside dans les revenus moyens issus de l'activité semencière. Ces derniers sont évalués en moyenne à 382 377 FCFA au sein des organisations de producteurs de semences (OPS) appuyées par le programme pendant la campagne 2019-2020.

### Évolutions dans le façonnement du cadre légal et institutionnel pour le développement du système semencier au Tchad



#### Indicateur 1-1 : Degré de satisfaction du fonctionnement du système semencier par les acteurs

On note de plus en plus un intérêt des acteurs semenciers pour la mise en place d'une Direction technique exécutive légère au sein du Conseil National des Semences et Plants (CNSP) censée améliorer le fonctionnement du système semencier. Cependant, à ce jour cette structure n'est pas encore en place.

L'évaluation du degré de satisfaction du fonctionnement du système semencier réalisé avec BUCOFORÉ a révélé un taux de satisfaction moyen de 42.6%. L'analyse a été faite sur les cinq (5) fonctions du système semencier à savoir : Cadre législatif, Création variétale, Production de semence, Diffusion de semences et Utilisation de semences. Notons que la « Production de semence » est le critère du système semencier le plus apprécié (58% de très satisfaits), contre le critère « Diffusion de semence » dont seuls 31% des enquêtés ont déclarés en être « Très satisfaits ». En effet, la production en semences certifiée montre une dynamique évolutive augment la disponibilité en semence de qualité mais leur diffusion reste encore un défi. Par rapport à la cible annuelle fixée à 60%, on a un taux de réalisation de

71%. Notons que la cible de fin de phase fixé à 75% pourra être atteinte en œuvrant davantage sur les volets faiblement appréciés notamment : Diffusion et Utilisation des semences ainsi que sur le Cadre législatif.



### **Indicateur 1-2 : Degré d'application des recommandations du diagnostic de la DSP, de l'ITRAD et du CNSP**

Avec la récente signature du cadre de collaboration avec l'ITRAD venant s'ajouter à celui signé précédemment avec la DSP, le PROFISEM instaure des bases claires de coopération avec ses partenaires principaux tout en précisant les moyens disponibles pour parvenir aux résultats escomptés. La collaboration avec l'institut de recherche reste bonne. Ainsi, l'ITRAD a bénéficié d'un contrat de financement de GIZ InS lui permettant de mettre en œuvre des activités aussi bien de recherche que de production de semences.

Ces cadres de collaborations contribueront certainement à des avancées significatives, non seulement dans la mise en œuvre des recommandations du diagnostic mais aussi dans le renforcement des capacités de ces institutions. Malgré la crise de la COVID19 qui a limité la mise en œuvre de certaines recommandations, on note une progression avec une moyenne de 25,75% (*ITRAD=18,9%, DSP=32,6%*) pour le semestre écoulé au regard de la cible annuelle fixée à 50%. Par rapport à la cible de fin de phase fixée à au moins 75%, notons que 44,8% sont déjà atteints et la cible finale sera très certainement atteinte.

## **Avancées en matière de renforcement de l'ITRAD et de la DSP et d'efficacité dans la mise à disposition des semences de base de qualité aux multiplicateurs**



### **Indicateur 2-1 : Quantité annuelle de semences de base produites par l'ITRAD et certifiées par la DSP pour les espèces maïs, mil, sorgho, arachide et niébé avec l'appui du projet**

L'évaluation de cet indicateur se fera au cours du second semestre après la certification des semences par la DSP, fin avril 2021.



### **Indicateur 2-2 : Nombre de nouvelles variétés des cultures cibles, testées et inscrites au catalogue national**

Pour le moment, aucune nouvelle variété est inscrite au catalogue même si le processus suit son cours.



### **Indicateur 2-3 : Degré de satisfaction des OPS et d'autres acteurs (projets) relativement aux services de l'ITRAD et de la DSP (qualité des semences, des inspections, des contrôles, des formations...)**

L'évaluation de cet indicateur avec le cabinet Bucofore a conduit à un degré de satisfaction moyen de 10,9% (Très satisfait). L'analyse s'est basée sur les critères suivant : ITRAD (Formation, Fourniture gamme variétale selon les préférences, Fourniture des semences de base en quantité, Fourniture des semences de base en qualité) et DSP (Redevabilité et transparence du processus, Analyse laboratoire selon les normes, Inspection selon les normes, Accessibilité de la certification). Pour chacune des institutions, les degrés de satisfaction sont de 10.25% et de 11.50% respectivement pour l'ITRAD et pour la DSP. Le taux de réalisation par rapport à la cible annuelle de 50% est de 21,8%. Des efforts en appui et en accompagnement de ces deux institutions seront consentis afin que leurs services soient davantage appréciés et que la cible de fin de phase fixée à 60% soit atteinte.

## **Changements observés au niveau de l'organisation des producteurs de semences commerciales et de la mise à disposition de semences de qualité**



### **Indicateur 3-1 : Quantité annuelle de semences commerciales produites avec l'appui du projet (opérateurs privés, groupements...)**

La campagne agricole 2020-2021 est en cours. L'évaluation de cet indicateur sera réalisée durant le second semestre après l'obtention des résultats de certification en février/ mars 2021.



### **Indicateur 3-2 : Revenus moyens/ha des producteurs semenciers**

L'initialisation de cet indicateur a été réalisée avec l'appui d'un cabinet en considérant les données de la campagne 2019-2020 comme valeurs de référence. L'évaluation de l'indicateur se fera en Novembre 2021, après les ventes de la production issue de la campagne 2020-2021.

## Avancées en termes d'accès des agriculteurs / agricultrices aux semences de qualité et valorisation



### Indicateur 4-1 : Taux de couverture des besoins en semences des producteurs

L'évaluation de cet indicateur sera faite après réception des statistiques d'emblavures de la campagne 2020-2021 qui sont établis par la Direction de la Statistique Agricole (DSA).



### Indicateur 4-2 : Indice prix de vente semence certifiée / prix de vente grain consommation

L'appréciation du ratio (prix de vente semences certifiées/prix de vente consommation) indique que l'indice a atteint en moyenne une valeur de 3 pour toutes les cultures. On note par rapport à la précédente évaluation une légère réduction de l'indice signifiant que le prix de vente de semence évolue vers le prix de vente des grains de consommation. La tendance est favorable, signifiant un meilleur accès financier des agriculteurs aux semences de qualité. En ce qui concerne la valeur cible de fin de phase fixée à 2,5 celle-ci est possible à atteindre au regard des données actuelles.



### Indicateur 4-3 : Nombre de points de vente de semences certifiées

Six (6) kiosques de vente ont été mis en place dans la province du Mandoul au niveau des marchés ciblés par le programme. Il n'a pas été possible d'installer les points de ventes dans les autres provinces de la zone d'intervention, en partie à cause de la crise sanitaire et d'autre part à cause des coûts élevés de fabrication proposés dans les autres provinces. La possibilité de les faire fabriquer dans la province du Mandoul où les coûts étaient plus économiques puis de les acheminer envisagée n'a pu être faite compte tenu des mesures limitant la circulation d'une province à une autre. Dans la mesure où il était prévu l'établissement de 25 kiosques de vente pour cette année, le taux de réalisation à ce stade avoisine les 24%. La cible de fin de phase fixée à 50 points de vente de semences certifiées sera normalement atteinte.

## Thèmes transversaux



Genre

La dimension du genre est toujours prise en compte dans les appuis du Programme. Ainsi pour la période :

- Parmi les bénéficiaires appuyés lors de la campagne 2020-2021 pour la production formelle, on note une part importante de femmes (3 239), et ce, à hauteur de 53%. Cela s'explique par le fait que ces dernières sont très actives dans le domaine agricole.
- 49% (2 121) des acheteurs de semences produites pendant la campagne 2018-2019 sont des femmes. La proportion des femmes est ici plus faible que celle des hommes, qui de manière générale, restent les pourvoyeurs au niveau des ménages.
- 42,5% (23) des leaders formés sur « Les techniques de récoltes et de gestion post-récoltes » dans les provinces du Batha et du Wadi Fira sont des femmes.
- Les femmes (11 015) représentent 38% des bénéficiaires de l'accompagnement en autoproduction pour la campagne 2020-2021. Davantage d'hommes que de femmes étaient présents et se sont faits enregistrés. En effet, d'une manière générale, ce sont les hommes qui se présentent pour représenter le ménage. La majorité des femmes enregistrées sont veuves ou ont des maris absents du foyer familial.

- 29,9% des ménages féminins bénéficiaires de l'appui à l'autoproduction durant la campagne 2019-2020 ont contribué à la diffusion des semences autoproduites.
- 18% (27) des personnes sensibilisées par la DSP sur la loi semencière et ses textes d'application dans la zone soudanienne étaient des femmes.
- Mme **Agnès Ngueral**, présidente du groupement semencier « **Dodjidoh** » dans la province du Mandoul est un bon exemple de bénéficiaire féminin qui a mis au profit l'avantage de l'appui reçu du PROFISEM pour appuyer le financement des études de son fils au Cameroun.

## **Gouvernance**

L'initiative des fédérations des cinq provinces (avec l'appui du PROFISEM) d'effectuer des demandes d'autorisations de sortie afin de poursuivre les activités pendant la période de COVID19 a été un franc succès. Ceci a permis les distributions des semences de bases et de R1 dans les bassins primaires et secondaires au temps opportun en zone soudanienne et sahélienne. L'engagement des fédérations témoigne de leur appropriation progressive de la gestion de la distribution des semences et ce, malgré le contexte d'intervention particulier.

En termes de gouvernance, la meilleure organisation et structuration des FRPS est une des priorités du PROFISEM. Les AG électorales des fédérations du Batha et du Wadi-Fira ont suscité de nombreuses réactions et débouché sur des échanges très intéressants pour finalement aboutir à une meilleure représentativité au sein du bureau exécutif avec des leaders de chaque bassin primaire.

L'engagement des acteurs locaux à la réalisation des objectifs du programme peut aussi être illustré par le leadership pris par les fédérations dans la réponse aux appels d'offres de semences certifiées. Les fédérations des provinces du Batha et Wadi Fira ont par ce biais réussi à diffuser (vente, réutilisation) 100% de leurs semences. De plus, la participation active des membres des fédérations à la campagne de promotion des semences via les radios communautaires atteste de la responsabilisation des fédérations en termes de sécurité alimentaire. Enfin, un dernier exemple réside dans la constellation des modalités de coopération entre un prestataire de services (cabinet) et les FRPS pour la mise en place des hangars de stockage. Ceux-ci devront coopérer pendant tout le processus. En effet, le cabinet apportera son expertise technique pour concrétiser les projets de construction des hangars -selon les besoins des fédérations avec le budget maximum mis à disposition par le projet (budget plafonné représentant au maximum 90% du coût total) et pour vérifier la propriété des terrains dédiés aux constructions. Un co-financement à hauteur de 10% minimum du budget nécessaire sera requis de chaque fédération provinciale en complément de l'appui du PROFISEM.

## **Coordination avec d'autres acteurs de développement**

Le projet continue à collaborer avec divers acteurs de développement et humanitaires au Tchad. Le PROFISEM a en outre commencé des échanges avec le Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) financé par l'AFD et l'UE en vue de conduire des activités conjointes sur le terrain impliquant éleveurs et semenciers. Il est aussi envisagé de convier les acteurs de la filière semencière au prochain comité de pilotage du PROFISEM.

## **Pérennisation et transferts de compétences**

Dans la poursuite de cette phase II, le programme tend à davantage responsabiliser ses partenaires et à œuvrer à leur autonomisation.

Se basant sur les cadres de collaboration, le projet souhaite étudier les possibilités de mettre en place un fond de roulement pour la production de semences de base avec l'ITRAD. Dans cette logique, un renforcement des capacités

de fonctionnement du laboratoire d'analyse des semences a démarré avec pour objectif de le rendre autonome sur le plan financier.

Par ailleurs, des prospections sont en cours avec les institutions de microfinance dans les provinces d'intervention afin d'étudier la faisabilité d'octroi de crédits de campagnes aux fédérations de producteurs de semences. Cette prospection débouchera sur la proposition d'un mécanisme de financement durable des fédérations.

En parallèle, la mise en place des bassins de production et l'accompagnement qui est entrepris par le projet vise à en faire des pools de production de proximité rattachés à une fédération provinciale (faïtière). La finalité est de transformer à court terme chaque bassin de production primaire en centre de services de proximité. À la longue ces bassins seront capables de répondre localement aux besoins de semenciers dans le cadre de la production de semences et offriront aux agriculteurs des semences de qualité.

Une observation particulièrement importante illustrant la pérennisation et le transfert de compétence a été faite. Près de 28% des 91 organisations des producteurs semenciers appuyées ont réutilisé une partie (**4,47 tonnes**) de leurs semences de catégories R1 toutes spéculations confondues afin de reproduire la catégorie R2, augmentant ainsi la surface des champs semenciers de la campagne agricole 2020-2021.



## ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE ET EXPLICATION DES PRINCIPALES DEVIATIONS AVEC LA PLANIFICATION

### Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 1

#### **Extrant 1.1. : Le CNSP assiste efficacement le gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière**

Dans la perspective de permettre au CNSP d'assister le Ministère de l'Agriculture dans le suivi de la mise en œuvre de la politique semencière, les échanges se sont poursuivis, notamment avec le nouveau Directeur-adjoint de la DSP. Les bilans annuels de campagne ainsi que les réunions techniques ne sont toujours pas effectifs. Le PROFISEM œuvre afin que ces rencontres annuelles deviennent une réalité dans les prochains mois, notamment avec la mise en place de la Direction technique exécutive légère au sein du CNSP.

#### **Extrant 1.2. : La DSP actualise le catalogue national, assure le suivi de la mise en œuvre des textes d'application en instaurant une gestion efficiente et autonome du laboratoire ainsi qu'un mécanisme approprié (moins cher) d'inspection des champs semenciers**

L'appui du PROFISEM en logistique (multiplication des supports et mise à disposition de per diems) a permis à la DSP de vulgariser du 10-14 août la **loi 016/PR/2016** relative aux semences et plants d'origine végétale et ses textes réglementaires auprès de 147 producteurs, dont 27 productrices semencières dans la zone soudanienne notamment à Bessada (Mandoul), à Bessao (Logone Oriental) et à Danamadji (Moyen Chari), et ce en présence de représentants de l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER). La vulgarisation va se poursuivre au 2<sup>ème</sup> semestre en zone sahélienne (Batha et Wadi Fira). Contrairement aux précédentes séances de vulgarisation réalisées dans les Chef-lieu de province, celles-ci ont été conduites dans les départements permettant de toucher les producteurs dans les bassins de production et de ne pas se limiter aux autorités. Cette vulgarisation doit d'ailleurs s'effectuer de manière rotative afin de toucher tous les départements des provinces d'intervention.

En vue d'une meilleure gestion du laboratoire de semences, des TdRs ont été élaborées et validées conjointement avec la DSP. Ces derniers ont pour objet l'acquisition d'un container aménagé qui servira de salle de réception et de conservation des échantillons des semences après les analyses de la certification.

Sur le plan de renforcement des capacités informatiques de la DSP, 2 personnes chargées de la gestion des bases de données DSP seront formées et la base de données rendue opérationnelle permettra de rendre public en début de campagne un annuaire informant les agriculteurs et les autres acteurs du développement agricole sur la disponibilité en semences certifiées à l'échelle nationale ainsi que leur localisation et les contacts des producteurs semenciers. À ce jour, les TdRs ont été validés de commun accord et le Dossier d'appel d'offre (DAO) a été lancé. En outre, il est prévu d'échanger avec la DSP pour doter le service de la gestion des bases de données d'un ordinateur et d'une imprimante.

Dans l'ensemble, un important travail de fond est effectué avec l'ensemble des partenaires afin de déboucher sur une concertation et sur un mécanisme durable de certification par la DSP.

Deux processus importants sont encore en cours. D'une part, la validation du protocole des tests des nouvelles variétés à inscrire dans le catalogue national portant sur la Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) et les Valeurs Agronomique, Technologique et Environnementale (VATE) établi précédemment avec l'appui de Dr. Eva Weltzien et la participation des acteurs semenciers (ITRAD et DSP) est en attente de validation par le CNSP. D'autre part, trois mécanismes et outils de gestion sont toujours en élaboration. Ils seront réalisés d'ici la fin de la phase.



Campagne de vulgarisation de la loi à Bessada, dans la province du Mandoul, août 2020 © PROFISEM

## Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 2

### Extrant 2.1. : Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures

Après la signature de cadre de collaboration avec l'ITRAD, un contrat de financement a été signé pour multiplier les souches nouvellement introduites, assurer la maintenance des semences de prébase servant à produire les semences de base ainsi que conduire les essais variétaux et les tests de DHS & VATE. Les études visant à offrir à l'ITRAD une meilleure maîtrise de l'eau via des aménagements hydroagricoles (stations de Gassi et Bébédjia) se poursuivent.

Au cours du dernier semestre, des échanges ont débuté et sont toujours en cours avec la Direction Générale de l'ITRAD pour d'une part initier une collaboration avec les universités et écoles agronomiques tchadiennes dans le cadre de la conduite éventuelle d'études prévues dans le ProDoc (dont certaines sont actuellement planifiées) et, d'autre part pour les formations des chercheurs et techniciens de l'ITRAD. Ces dernières n'ont pas encore démarré, les décisions quant au focus spécifique des formations et au renouvellement des chercheurs n'ayant pas été encore totalement actées. Une rencontre a été effectuée en septembre avec le Directeur Général (DG) et l'équipe de l'ITRAD à ce sujet.

Il est ainsi prévu d'analyser la faisabilité de proposer aux « majors de promotion » issus des facultés d'agronomie et des sciences agricoles, intéressés par le secteur semencier, des stages rémunérés au sein des stations/fermes et sous la supervision d'un chercheur ITRAD. À terme, une formation spécialisée pourrait être envisagée en vue d'une intégration de la structure. De plus, si le Projet de renforcement de la résilience climatique et de la Productivité Agricole Durable (ProPAD) semble avoir défini un appui en formation longue durée au bénéfice de l'ITRAD, PROFISEM privilégiera des formations techniques de courte et moyenne durée dans le but de spécialiser les chercheurs dans un domaine en particulier rapidement et de les rendre opérationnels d'ici la fin de la deuxième phase du programme.

Les études techniques pour les aménagements hydroagricoles à la station de recherche de Gassi et de Bébédjia ont pris du retard dû à la pandémie COVID19. Les dossiers seront finalisés au plus tard en janvier. Dès réception il est envisagé de les partager et de les étudier avec la Direction de l'ITRAD afin de prioriser les sites retenus. En fonction des coûts estimés, les DAO seront lancés.

Enfin, si aucune nouvelle variété n'est homologuée ni multipliée en semence de base, le processus est toutefois bien amorcé grâce au protocole, aux premiers essais variétaux et tests de DHS & VATE.

Le PROFISEM reste optimiste à l'atteinte de toutes les cibles fixées pour la fin de phase.

**Extrait 2.2. : Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et est accessible aux producteurs semenciers**

Le cadre de collaboration entre la DSP et le PROFISEM définissant plus clairement les modalités spécifiques de coopération, les activités et le budget indicatif jusqu'en novembre 2023 a été signé en Juin 2020.

Au cours de la campagne agricole 2020-2021, avec l'appui logistique (location de véhicules) et financier (prise en charge des per diem lors des missions) du programme, la DSP a inspecté lors de sa première visite **907** ha des champs semenciers dans les bassins de production primaires appuyés par le programme. Ainsi, **885** ha ont été déclarés comme conformes aux normes de production lors de cette première inspection, soit un taux d'acceptation de **98%**. A la deuxième inspection 909 ha ont été acceptés sur un total de 937 ha, soit un taux d'acceptation de 97%. Contrairement à la campagne 2019-2020, le taux de déclassement à la deuxième inspection était de 17%, alors qu'il est à peine de 3% pour la campagne 2020-2021. La réduction du taux de déclassement des champs semenciers observée résulte de la bonne application des itinéraires techniques et du respect des normes de la multiplication des semences par les producteurs semenciers.



2ème inspection du champ semencier (sorgho S35) du groupement AI - Aziza, bassin de Koundjourou, province du Batha, octobre 2020  
©PROFISEM

La totalité des quantités de semences contrôlées par la DSP seront évaluées après l'analyse des lots de semences prévue pour le mois de février 2021 pour la zone sahélienne et soudanienne.

Pour le moment aucune formation au profit des agents de la DSP (y compris pour le ou les partenaires délégués) n'a pu être réalisée en raison de la crise sanitaire actuelle. Au regard de la tenue prochaine de ces futures formations, l'équipe PROFISEM a décidé de faire un rapide état des lieux des supports techniques papier diffusés auprès de l'ITRAD afin de réhabiliter, d'actualiser et de traduire si nécessaire les supports en vue d'une plus large diffusion. Ces

futures formations axées sur plusieurs thèmes liés aux productions semencières seraient dispensées par l'ITRAD au profit des agents DSP mais également des représentants de l'ANADER sans oublier des producteurs semenciers...

## Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 3

### Extrant 3.1. : Les producteurs / productrices semenciers produisent et vendent des semences de qualité en fonction de la demande du marché pour les principales cultures

Dans le cadre de la campagne agricole 2020 –2021, PROFISEM a appuyé avec des semences de base (cf. tableau 1) **328** groupements et coopératives de producteurs semenciers réparties dans 38 bassins de productions primaires au sein des 5 zones d'intervention du programme : Logone Oriental, Mandoul, Moyen Chari, Batha et Wadi Fira. Les distributions des semences ont été réalisées en étroite collaboration avec les responsables des bassins de production.

Ces producteurs semenciers sont aujourd'hui suivis et encadrés par l'ANADER, qui dans le cadre du contrat de financement en cours avec PROFISEM a la responsabilité de faciliter la production de semences de qualité.

**Tableau 1** : Distribution de semences de base et R1 par PROFISEM dans les 5 zones d'intervention (Mai-octobre 2020)

Semences	Arachide	Mil	Sorgho	Niébé	Mais
Semences base	1 390 kg	2 297 kg	2 300 kg	200 kg	4 600 kg
Semences R1	3 680 kg				

Une initiative de recyclage sur «la gestion post récolte » a été organisée auprès de 54 membres de la fédération du Batha et de Wadi Fira, dont 23 productrices. Des spécifications techniques ont aussi été fournies aux centres de services des bassins primaires concernant l'achat de matériel et équipements (égreneuse, triporteur, groupes électrogènes, etc...). Les DAO sont lancés. Ces outils permettront à chaque fédération de rendre services à ses membres en termes de gestion post-récolte dans les bassins de productions. Progressivement, PROFISEM compte accentuer les appuis en matériels et équipements dans les bassins primaires, qu'à long termes les bassins primaires servent des centres de services aux membres des fédérations.

Le déplacement de deux présidents de fédérations de la zone sahélienne (Batha et Wadi-Fira) en zone soudanienne (Station ITRAD Bébédjia, Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari) a permis un retour d'expérience et de savoir-faire en termes de production de semences. La radio TOG de Koumra a partagé avec le grand public sous le format d'émission les échanges et le débat entre les présidents de deux zones agroécologiques différentes.

Le taux de diffusion des semences produites pendant la campagne 2019-2020 est évaluée à 45,3% (110,5 t), alors que la cible annuelle est fixée à 65%. Cela s'explique en partie par des commandes opérées par la FENOPS au nom du Ministère auprès de certaines fédérations, mais qui n'ont été récupérées à ce jour. Par ailleurs, les foires semencières ainsi que les animations marché essentielles à la vente de semences n'ont pu avoir lieu, compte tenu de la crise sanitaire de la COVID19. Notons toutefois qu'en termes de quantité vendue, les producteurs semenciers ont vendu 20,2 tonnes de plus que la campagne précédente. La cible de fin de phase de diffusion à hauteur d'au moins 80% de la production vendue pourra être atteinte avec une intensification des activités de promotion.

Des enquêtes de satisfactions ont été conduites auprès des organisations membres des fédérations dans le but d'apprécier d'une part les services rendus par les fédérations à leur membre et d'autre part les services rendus au sein des organisations par les membres dirigeants aux membres non dirigeants. Les éléments d'appréciation du 1<sup>er</sup> volet étaient : appui à la vente des semences, appui au conditionnement, défense des intérêts, recherche des financements, formation et appui technique. Sur une échelle de 3 niveaux (Très satisfaits, Satisfaits et Pas satisfaits), 25,3% des producteurs en moyenne ont déclarés être « très satisfaits » pour les six (6) éléments d'appréciation par rapport à la cible annuelle de 50%. Notons que le point fort des services rendus par les fédérations à leur membre est l'appui au

conditionnement (« Très satisfaits » = 45,1%) et le point le plus faible est la recherche des financements pour lequel 63,5% des enquêtés ne sont « pas satisfaits ». En effet, à la suite des dotations en unités de conditionnement, aux formations successives et aux suivis, les fédérations ont une très bonne maîtrise du conditionnement des semences. En ce qui concerne la recherche de financement, la plupart des producteurs estiment qu'en dehors du PROFISEM, ils n'ont pas suffisamment de financements. Ainsi, le PROPAD a donné un financement qui est arrivé tardivement dans les provinces du Mandoul et du Moyen Chari et l'information n'a probablement pas été communiquée aux membres. Le PROFISEM reste le partenaire technique et financier clé pour les fédérations.

Pour le 2<sup>ème</sup> volet, à savoir les services rendus au sein des organisations par les membres dirigeants aux membres non dirigeants, les éléments d'appréciations ont été les suivants : appui vente semences, défense intérêt membres/Plaidoyer, mobilisation échange d'expérience, sensibilisation. En moyenne, 31,8% des membres se déclarent « très satisfaits » par rapport à la cible annuelle de 50%. La meilleure appréciation porte sur le critère « vente de semences » pour lequel 43,1% ont déclaré être « très satisfaits ». En revanche, 31,3% se sont dit « pas satisfaits » en ce qui concerne la « mobilisation et l'échange d'expérience », critère pour lequel, les membres attendent notamment l'organisation de visites d'échanges.



Visite de deux présidents de la zone sahélienne et le responsable de bassin primaire Helibongo (Moyen Chari), août 2020 © PROFISEM

### **Extrant 3.2. : Les capacités des FRPS en termes de choix variétal, de qualité des semences, de gestion financière et des stocks sont renforcées**

Afin d'assurer le renforcement des capacités des FRPS, plusieurs activités ont été lancées lors du dernier semestre. En premier lieu, des TdRs sont en cours d'élaboration pour la formation des responsables des bassins primaires par l'ITRAD en termes de techniques de production des semences. De plus, le recrutement d'un prestataire pour une étude sur les organisations des producteurs et le respect des textes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) est en cours. Cette prestation aura pour finalité de proposer aux organisations appuyées

un cadre de mise aux normes OHADA. Il y'a aussi eu la publication d'un DAO pour la construction de 5 magasins au profit de la fédération de Mandoul (2), du Batha (1) et de Wadi-Fira (2). Ces différents appuis permettront de rendre opérationnelles et professionnelles ces fédérations.

Une AG électorale a permis de restructurer le bureau de la fédération du Batha et du Wadi-Fira. À cet effet, 6 membres ont été élus pour un mandat de trois ans. Un plan de formation a été établi pour ces nouveaux élus sur divers thèmes (gestion de hangar, gestion comptable, établissement du business plan, etc.).

### **Extrait 3.3. : Les producteurs / productrices des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage)**

Avec le soutien du personnel des bureaux des fédérations, **58 198 kg de semences ont été distribués** en appui à l'autoproduction ou production informelle de semences **dans 22 bassins de production secondaires** (échelle cantonale) répartis dans 592 villages dans les cinq provinces d'intervention du PROFISEM.

La sensibilisation à la maîtrise des techniques d'autoproduction de semences a été menée par les producteurs semenciers membres des fédérations auprès des ménages bénéficiaires. Ces derniers ont participé à des séances didactiques portant sur la valeur d'une semence certifiée et bénéficié d'amples explications sur la technique d'installation et de récolte des champs d'autoproduction. Au regard de la particularité de cette campagne agricole en raison du COVID 19, cette activité menée par les membres des fédérations est un succès total. Par ailleurs, un contrat de financement a été signé avec l'ANADER, chargée de poursuivre entre autres l'appui et le suivi des autoproducteurs dans les bassins secondaires.

Au total, **29 099 ménages** ont bénéficié de semences d'autoproduction (alors que la cible fixée pour l'année était de 30 000 ménages), dont **11 015 ménages féminins (38%)** soit un taux de réalisation de 97% par rapport à la cible annuelle. La part des femmes bénéficiaires représente 127%, et s'élève donc bien au-dessus de la cible des 30% de femmes à atteindre.



Visite dans un champs d'autoproduction à Bebo-pen/Mandoul, août 2020 © PROFISEM



Distribution de semence d'autoproduction à Koundjourou/Batha, juin 2020 © PROFISEM

Sur les 180 000 autoproduiteurs ciblés pour être accompagnés d'ici à la fin de la phase, 53 838 ont à ce jour bénéficié d'un appui du projet, soit un taux de réalisation de l'objectif de 30%. Grâce aux conventions signées au niveau cantonal comportant la clause de ristourne de la quantité de semences reçus, davantage d'agriculteurs pourront être touchés dans les campagnes suivantes pour atteindre la cible fixée.

Parmi les autoproduiteurs appuyés durant la campagne 2019-2020 (24 739 ménages) 58,8% (14 547 ménages), parmi lesquels 29,9% ménages féminins (soit 4 349), ont confirmé avoir diffusé leurs semences autoproduites pour la réalisation de champs de consommation durant la campagne 2020-2021. L'engouement des agriculteurs riverains pour ces semences est dû à la proximité. En effet, cela leur a permis de constater le développement des champs (levée, précocité) et des rendements. Au regard de la cible annuelle fixée à 40% et la cible de fin de phase fixée à au moins 50% d'autoproduiteurs qui diffusent de la semence, les résultats observés à ce jour sont largement au-dessus des attentes.

## **Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 4**

### **Extrant 4.1. : La promotion et la vente facilitent l'accès des agriculteurs/ agricultrices aux semences de qualité au moment opportun**

En raison de la crise sanitaire du COVID19 et des mesures barrières sous-jacentes, les actions de promotion ont essentiellement été entreprises par le biais des médias. Deux spots avec des contenus différents ont été élaborés par l'agence de communication LOUANICOM puis traduits en dialectes (ngambaye, sar et arabe). Ces deux spots et les versions traduites ont été diffusées 2 650 fois par 11 radios locales. Les radios locales ont réalisé en partenariat avec les fédérations 90 émissions interactives, soit un total de 92 actions de promotions. Les actions de promotions réalisées atteignent pratiquement le quadruple du nombre d'actions planifiées (25), suite à une adaptation du projet à la crise sanitaire ayant empêché la réalisation d'autres activités de promotions (foires semencières, animations marché, ...) Les spots ont fait la publicité des semences de qualité en mettant l'accent sur leur qualité par rapport aux semences tout venant et en précisant leur disponibilité en termes de spéculation dans chaque province. Les émissions quant à elles ont permis aux fédérations non seulement de se présenter mais aussi de parler des avantages de la semence de qualité avant les questions-réponses avec les auditeurs. Dans la province du Batha et du Mandoul, les agents de l'ANADER ont activement participé aux émissions radios, ce qui a fortement enrichi les débats autour des semences de qualité.

Avec l'appui du PROFISEM, la fédération du Mandoul s'est dotée de 6 kiosques pour la vente des semences au sein de marchés locaux. Le PROFISEM s'est adapté afin de mener à bien les activités de promotions tout en respectant les règles sanitaires.

Une autre réussite se doit d'être mentionnée. Pour la campagne agricole 2020-2021, l'utilisation de semences dans le cadre des champs semenciers, de l'autoproduction et de la production de biens de consommation a abouti à l'emblavement de 13 188 ha. Par rapport à la cible annuelle fixée à 13 000 ha, le taux d'atteinte est de 101%. Notons que cette surface représente plus du double que celle ensemencée lors de la précédente campagne, ce qui constitue une avancée notable dans l'adoption et l'utilisation des variétés améliorées par les agriculteurs tchadiens.

Les points de ventes et les taux d'adoption des variétés en lien avec le programme SAN seront évalués après mise en place des activités afférentes.



Pointe de vente de Koumra, Province du Mandoul, juin 2020 © PROFISEM

**Extrant 4.2. : Des collaborations et des échanges sont établis avec les organisations humanitaires et autres institutions pour faciliter l'accès des réfugiés et déplacés aux semences de qualité**

Pour la campagne agricole 2020-2021, des discussions ont été entamées avec des partenaires humanitaires pour un appui en semences. Cependant, celles-ci n'ont pas abouties en raison d'un conflit de temporalités, les échanges ayant débutés après la planification des activités de ces organisations humanitaires. Le PROFISEM veillera à s'y prendre plus tôt au début du second semestre de cette troisième année de mise en œuvre pour être en mesure de faciliter l'accès de réfugiés et déplacés aux semences de qualité de la campagne 2021-2022.

**Extrant 4.3. : Des membres des groupements féminins (programme SAN) et des OP d'éleveurs (programme PASTOR) dans les zones ciblées ont une bonne compréhension des avantages des semences de qualité et des nouvelles techniques de production**

Les activités liées à cet extrant n'ont pas encore été mises en œuvre, elles relèvent du PROFISEM+ dont le démarrage sur le terrain a été retardé et n'est pas encore effectif. Elles doivent encore faire l'objet de rencontres et d'échange entre le PROFISEM+ et le programme SAN ainsi que le PASTOR.

Toutefois, notons que plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'équipe du PASTOR. À la suite de la construction de plusieurs magasins destinés aux éleveurs, ces derniers ont soulevé un intérêt à y incorporer également des semences certifiées à double usages (semence et aliment bétails) lors de la prochaine campagne agricole 2021-2022.

Signalons pour finir, une autre initiative prometteuse : dans le Mandoul, le président de la fédération a rencontré et initié une collaboration avec un représentant d'éleveurs, notamment à travers des parcelles de démonstration. Même si ces parcelles ont été finalement dévastées suite aux divagations des animaux, cette expérience sera reconduite lors de la prochaine campagne notamment avec le sorgho S35 à double usage. Cette variété est effectivement reconnue pour la qualité de ses tiges, utilisées comme aliment de bétail.



## FINANCES ET GESTION

### Gestion des Ressources Humaines

La composition actuelle de l'équipe du projet est la suivante :

- Chef de Programme, M. Eric Pierard ;
- Chargé Suivi Evaluation et Chargé de Programme Adjoint, M. Djelasse Bekayo ;
- Chargé de la Production des semences et des Relations avec la Recherche, la Vulgarisation et la Certification, M. Serferbe Signaboubo ;
- Responsable Administratif et Financier, M. Yandjialbaye Sayana ;
- Responsable Achats et Contrats, M. Eldad Sebagenzi (depuis Septembre 2019)
- Chargé des Achats, M. Djimadoum Apollinaire (mi-temps) ;
- Assistante de Direction, Mme Mbetena Mota Nadège ;
- Chauffeur, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar ;
- Chauffeur, M. Gong Kalki Inoncent ;
- Technicienne de Surface, Mme Noudjipassem Hortense.

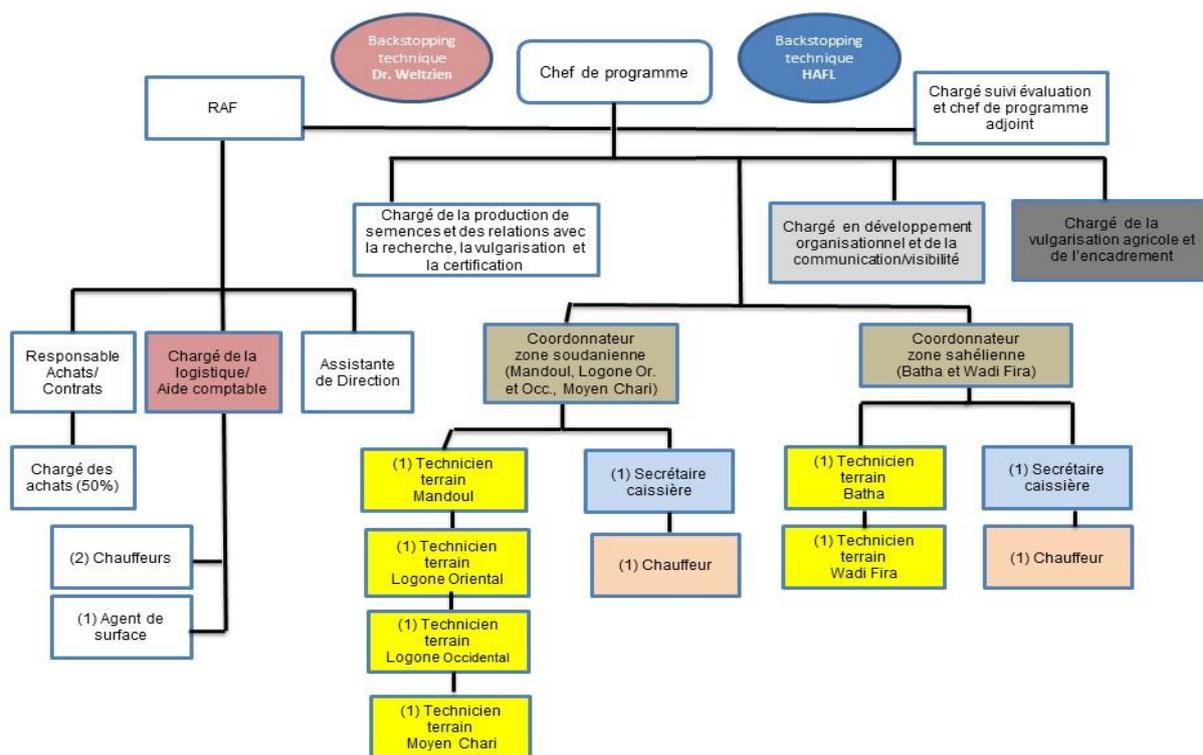
Le personnel nouvellement recruté :

- Chargé de développement organisationnel et de la communication et visibilité, M. Noubaramadji Ngarbaye (15 Octobre 2020)
- Chargé de la vulgarisation agricole et de l'encadrement (1er Octobre 2020)
- Assistant logistique, M. Ndilta Arsene (1er Octobre 2020)
- Assistante Administrative et Financière Antenne Doba, Mme Toy Djimtibaye (15 Octobre 2020),
- Assistante Administratif Antenne Abéché, M. Etienne Bahane (15 Octobre 2020).

Le recrutement des Coordonnateurs de zone, des techniciens de terrain et des chauffeurs est en cours. L'installation des antennes sera effective courant Décembre 2020.

En termes d'équipement, le programme a réceptionné, 3 véhicules Hilux double cabine et 7 motos YAMAHA dont les paiements sont en cours.

**Graphique 1** : Personnel actuel et en cours de recrutement (voir cases en couleur)



## Analyse budgétaire et de l'efficacité économique

### Pourcentage du Budget dépensé par rapport au Budget planifié

Par rapport au budget annuel planifié pour l'année 3 du PROFISEM, 11,41% des fonds administrés hors engagements ont été consommés durant le semestre écoulé et 28,25% des frais si les engagements sont comptabilisés. Le taux de consommation est en apparence faible, mais est en réalité plus ou moins normal au regard des prévisions des 12 mois d'une part et en raison du contexte sanitaire d'autre part. En effet, la crise de la COVID 19 a contraint le projet à annuler certaines activités prévues pour les six (6) premiers mois de l'année. De plus, les activités engendrant des coûts élevés (construction des hangars de stockage, aménagement hydroagricole dans les stations ITRAD) sont prévus pour le second semestre.

### Perspectives pour le restant de la phase

Au vu des challenges restants, les perspectives de consommation budgétaires sont encourageantes pour une consommation totale du budget planifié pour la phase. En ce qui concerne le second semestre, le budget planifié pour l'année 3 du PROFISEM reste quasi inchangé avec une réduction de moins de 2% du montant total de 1 975 785 CHF initialement prévu.

### Appréciation du degré d'efficacité

LE PROFISEM est resté efficace et efficient. En effet, la quasi-totalité des activités importantes ont été mises en œuvre durant le semestre écoulé grâce à une adaptation au contexte. En effet, les campagnes agricoles qui constitue le paquet d'activités phares du PROFISEM ont été lancés dans les délais. Les activités ont été réalisées en respectant les procédures de passation de marché de la GIZ permettant d'effectuer des contrats et achats de manière économique grâce à l'équipe *Procurement* qui y a activement contribué.

## **Audits et gestion des risques**

Aucun audit a été réalisé durant le semestre. Au niveau des risques, le PROFISEM s'est adapté au contexte sanitaire pour réaliser le maximum d'activités. Aucun autre risque supplémentaire grave est à signaler pour le moment.



## ENSEIGNEMENTS TIRÉS

### Pratiques innovantes

Ce dernier semestre a aussi été marqué par des pratiques innovantes, décrites ci-dessous.

L'échec de non-remboursement des semences de la dernière campagne agricole dernière a conduit les fédérations à réfléchir à de meilleures modalités quant aux conventions d'autoproduction conclues avec les villages bénéficiaires. Ainsi, une **proposition a été adoptée pour que la convention soit signée au niveau cantonal et qu'il revienne au chef de canton de choisir les villages bénéficiant des semences**. Cette pratique a permis aux cinq fédérations de mieux suivre les bénéficiaires. En parallèle, le contact direct avec les chefs de canton a aussi permis une meilleure sensibilisation des bénéficiaires.

De plus, PROFISEM a accordé beaucoup d'importance à l'identification des éleveurs sédentaires individuels dans le Moyen Chari et le Mandoul, qui sont des acteurs indispensables à la réduction des conflits existant autour des bassins de production primaires causés par les dévastations engendrées par le bétail et donc à la cohabitation pacifique. En outre, dans la province du Moyen Chari, d'autres expériences intéressantes sont en cours avec la présence, dans certains bassins de production, d'anciens éleveurs devenus agriculteurs. Ces éleveurs reconvertis, qui parlent l'arabe tchadien (alors que les généralement ces derniers parlent le Sara), ont été intégrés dans le comité de règlement des conflits initiés au niveau du bassin afin de prévenir notamment les divagations des champs par les animaux.

Enfin, la tenue des élections pour les AG avec les représentants des bassins primaires, a suscité un réel engouement lors des élections et chaque leader avait d'une part la volonté manifeste de représenter son bassin et d'autre part assurer une meilleure représentation géographique au sein du bureau exécutif.

### Principaux challenges et difficultés rencontrées

Alors que le programme a su répondre à certains des challenges identifiés au préalable, d'autres sont toujours d'actualité ou ont fait surface. Ainsi, il faut noter que :

- La structure actuelle du CNSP n'est toujours pas adéquate pour le développement de la filière semencière, le comité nécessite d'être renforcé avec une cellule interne purement technique et le projet n'est en rien pour décideur mais ne détient qu'un rôle de facilitateur. PROFISEM suivra la dynamique de l'ensemble des membres pour opérationnaliser au mieux ce CNSP et en faire un vrai outil de concertation technique et de coordination au service du politique.
- Les partenaires institutionnels arrivent difficilement à établir de façon claire leur vision à moyen et long terme. Cela entraîne des retards dans la mise en œuvre du projet et limite la portée de certains appuis du projet, à l'instar de la mise en œuvre des formations prévues. Les causes sont multiples. Les faiblesses institutionnelles, notamment liées au contexte local ainsi que la mauvaise connaissance des procédures des bailleurs, freinent l'impact que pourrait amener le PROFISEM. Plus spécifiquement, on note :

- Un manque de moyens financiers et humains pour anticiper les saisons agricoles. Ces institutions sont donc tributaires du bon vouloir des différents projets de développement pour pouvoir débiter sereinement les campagnes agricoles.
- Un vieillissement du personnel scientifique et un manque de qualification du personnel (sélectionneurs, gestionnaire de laboratoire, inspecteurs, ...)

En parallèle, le coût de certification des semences reste relativement cher et l'accès pour les producteurs semenciers est garanti grâce au soutien des projets/programmes.

- Les FRPS, quoique dynamiques, nécessitent un encadrement plus rapproché pour permettre un renforcement de leurs capacités tant sur le plan organisationnel, technique et financier afin d'avoir un fonctionnement optimal et être en mesure de fournir une prestation de services à leurs membres. Cela nécessite un changement progressif de mentalité, une professionnalisation accrue et la mise en place des mécanismes d'accompagnement, notamment via la microfinance.

Il convient de professionnaliser les bassins de production actuels et de les doter de moyens pour garantir la production, le conditionnement, le stockage et assurer qu'ils deviennent de véritables greniers semenciers.

- Après la structuration des bureaux exécutifs des fédérations, la perception de responsabilité, redevabilité et de transparence n'est pas à son apogée. Il serait donc souhaitable de maximiser les suivis des organisations pour garantir la considération de tels procédés.
- Les fédérations n'ont été en mesure de renouveler les engrais mis à disposition par PROFISEM comme fond de roulement en raison des difficultés de gestion et des crédits octroyés à leur membres. Le non-renouvellement des engrais par les fédérations ne va pas permettre l'intensification de la production semencière par unité de surface durant la campagne en cours. Il est donc capital que les fédérations renouvellent le stock en vue de satisfaire les besoins en cet intrant crucial. Une formation/ initiative de recyclage en termes de gestion des magasins et des stocks associés à un suivi rapproché des fédérations sont primordiaux pour une meilleure appropriation.

## Leçons apprises

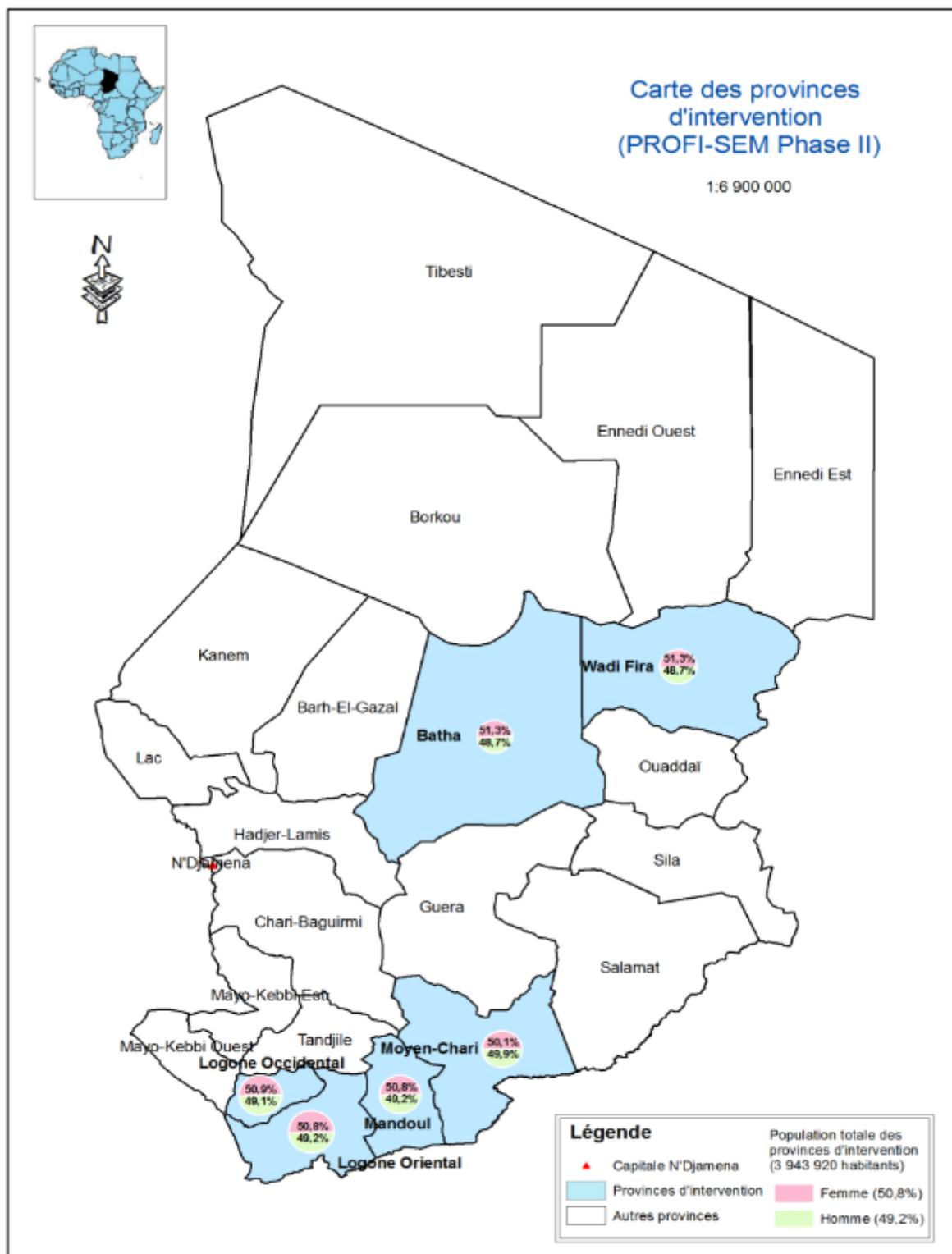
- Un renforcement des institutions (ITRAD et DSP) via un renouvellement progressif de son personnel (notamment scientifique, un mécanisme de formation et de professionnalisation de celles-ci, une autonomisation du fonctionnement des stations sans oublier l'amélioration des connaissances des institutions sur les mécanismes financiers liés aux conditions des bailleurs se révèlent nécessaires pour plus d'efficacité.
- L'identification des bassins de production secondaire a été faite conjointement par les fédérations et l'ANADER avec une implication des chefs de cantons dans le choix des villages. Cette démarche a permis d'une part de limiter les conflits entre les ménages bénéficiaires des semences et leurs voisins n'ayant pas reçu de semences et d'autre part de conférer un devoir social aux chefs de village dans la bonne gestion et le suivi des champs d'autoproduction.
- Le regroupement des OPS dans les bassins de production a permis de distribuer les semences en un temps record. Ceci est un réel avantage plaidant pour que les actions/appuis soient concentrés directement dans les bassins primaires (centre d'égrenage, brigade anti-ravageurs, centre de conditionnement, point de vente).

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste des abréviations

Abréviations	Explication
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
CEP	Champs Écoles Paysans
CHF	Franc Suisse
CNSP	Conseil National des Semences et Plants
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DG	Directeur Général
DHS	Distinction, Homogénéité et Stabilité
DSA	Direction de la Statistique Agricole
DSP	Direction des Semences et Plants
F CFA	Franc de la Communauté financière africaine
FENOPS	Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences
FRPS	Fédération Provinciale de Producteurs de Semences
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZ InS	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - International Services
HAFL	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPS	Organisations de Producteurs de Semences
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
ProDoc	Document de Projet
PROFISEM	Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad
ProPAD	Projet de renforcement de la résilience climatique et de la Productivité Agricole Durabl
R1	Semences de première reproduction
R2	Semences de deuxième reproduction
SAN	Programme de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
VATE	Valeurs Agronomique Technologique et Environnementale

## Annexe 2 : Carte de la zone d'intervention



## Annexe 3 : Cadre logique/cadre des résultats

### EFFET 1

LE CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME SEMENCIER AU TCHAD



**INDICATEUR OC1-1 :** *(Nouvel indicateur)* Degré de satisfaction du fonctionnement du système semencier par les acteurs

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
0%	Au moins 75%	60%	42,6% (Création variétale=47% Cadre législatif=35% Production semence=58% Diffusion semence=31% Utilisation semence=42%)	42,6% (Création variétale=47% Cadre législatif=35% Production semence=58% Diffusion semence=31% Utilisation semence=42%)

**INDICATEUR OC1-2 :** Degré d'application des recommandations du diagnostic de la DSP, de l'ITRAD et du CNSP

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
0%	Au moins 75%	50%	25,75% (ITRAD=18,9%, DSP=32,6%)	44,8% (ITRAD=43,2%, DSP=46,4%)

## INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>EXTRANT 1.1. : LE CNSP ASSISTE EFFICACEMENT LE GOUVERNEMENT DANS LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE SEMENCIERE</b>					
<b>Ind. OP 11-1</b> Nombre de bilans annuels de campagnes réalisés par le CNSP pour le gouvernement	0	1	1	0	0

<b>Ind. OP 11-2</b> Nombre de réunions techniques (préparation de campagne, bilan de campagne) /an réunissant l'ITRAD, l'ANADER, la DSP et les FRPS	0	2	2	0	0
<b>EXTRANT 1.2. : LA DSP ACTUALISE LE CATALOGUE NATIONAL, ASSURE LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES D'APPLICATION EN INSTAURANT UNE GESTION EFFICIENTE ET AUTONOME DU LABORATOIRE AINSI QU'UN MECANISME APPROPRIE (MOINS CHER) D'INSPECTION DES CHAMPS SEMENCIERS</b>					
<b>Ind. OP 12-2</b> Existence d'un mécanisme fonctionnel et d'outils de gestion (administratifs, techniques tel que les procédures Good Laboratory Practice, et financiers...) facilitant une amélioration de l'efficacité du laboratoire	0	Au moins 3	1	0	0
<b>Ind. OP 12-1</b> Catalogue national corrigé et actualisé	0	100%	40%	0%	20%

## EFFET 2

L'ITRAD ET LA DSP SONT RENFORCES ET JOUENT EFFICACEMENT LEUR ROLE DANS LE SYSTEME SEMENCIER EN RENDANT DISPONIBLE DES SEMENCES DE BASE DE QUALITE POUR LES MULTIPLICATEURS

 **INDICATEUR OC2-1** : Quantités annuelles de semences de base produites par l'ITRAD et certifiées par la DSP pour les espèces (maïs, mil, sorgho, arachide et niébé) avec l'appui du projet

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2018 :6,5 t	Au moins 48 t	13 t	0	11,2 t (arachide=1,39 t, maïs=4,6 t, mil=2,49t, niébé= 0,34 t, sorgho=2,3 t)

 **INDICATEUR OC2-2** Nombre de nouvelles variétés des cultures ciblées, testées et inscrites au catalogue

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 :0	Au moins 10 (toutes espèces confondues)	0	0	0

 **INDICATEUR OC2-3 (Nouvel indicateur)** Degré de satisfaction des OPS et d'autres acteurs (projets) relativement aux services de l'ITRAD et de la DSP (qualité de semences, des inspections, des contrôles, des formations...)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 :0%	Au moins 60% des organisations satisfaites	50%	En cours d'évaluation avec le cabinet Bucofore.	En cours d'évaluation avec le cabinet Bucofore.

## INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeurs cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>EXTRANT 2.1. : LES CAPACITES DE L'ITRAD SONT RENFORCEES POUR LUI PERMETTRE D'AUGMENTER SA PRODUCTION DE SEMENCES DE BASE POUR LES VARIETES ANCIENNES DEMANDEES ET NOUVELLEMENT HOMOLOGUEES DES PRINCIPALES CULTURES</b>					
<b>Ind. OP 21-1</b> Nombre des techniciens et d'agents de l'ITRAD formés/spécialisés ou recyclés en techniques de production, de conditionnement, de stockage de semences et en sélection variétale	0	Au moins 20	10	0	0
<b>Ind. OP 21-2</b> Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées renforçant les capacités de la production de semences de l'ITRAD	7	20	2	0	0
<b>Ind. OP 21-3</b> Nombre de nouvelles variétés homologuées et multipliées en semences de base	0	10	0	0	0
<b>EXTRANT 2.2. : LE CONTROLE DE LA QUALITE DES SEMENCES EST REALISE PAR LA DSP SELON LES NORMES ET EST ACCESSIBLE AUX PRODUCTEURS SEMENCIERS</b>					
<b>Ind. OP 22-1</b> Nombre d'agents de la DSP (y inclus le ou les partenaires délégués) spécialisés dans un domaine de la certification de semence	0	20	0	0	0
<b>Ind. OP 22-2</b> Quantité de semences contrôlées pour le compte des OPS appuyées par le projet (bases et commerciales)	139,7	801	560	0	302,3

### EFFET 3

LES PRODUCTEURS DE SEMENCES COMMERCIALES (OPERATEURS PRIVES, ORGANISATIONS PAYSANNES) SONT ORGANISES ET RENDENT DISPONIBLES DES SEMENCES DE QUALITE



**INDICATEUR OC3-1** : Quantité annuelle de semences commerciales produites avec l'appui du projet (opérateurs privés, groupements...)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2018 :139,6 t	801 t	500 t	0	243,9 t



**INDICATEUR OC3-2** : *(Nouvel indicateur)* Revenu moyen/ha des producteurs semenciers (données à renseigner durant la période suivante)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Arachide= 141 851 F CFA Maïs= 301 596 F CFA Mil= 203 844 F CFA Niébé= 141 686 F CFA Sorgho= 209 998 F CFA	Arachide= 234 054 F CFA Maïs= 497 633 F CFA Mil= 336 343 F CFA Niébé= 233 782 F CFA Sorgho= 346 497 F CFA	Arachide= 184 406 F CFA Maïs= 392 075 F CFA Mil= 264 997 F CFA Niébé= 184 192 F CFA Sorgho= 272 997 F CFA	NA	NA

## INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>EXTRANT 3.1. : LES PRODUCTEURS/PRODUCTRICES SEMENCIERS PRODUISENT ET VENDENT DES SEMENCES DE QUALITE EN FONCTION DE LA DEMANDE DU MARCHÉ POUR LES PRINCIPALES CULTURES.</b>					
<b>Ind. OP 31-1</b> Quantité et % de semences certifiées diffusées/vendues	53.5 %	80%	75%	45,3%	55,15%
<b>Ind. OP 31-2</b> Degré de satisfaction des membres des FRPS avec les services offerts par leur OPS/FRPS (a-	0 %	Au moins 60%	50%	Appui vente semences=34%	Appui vente semences=34%

Services rendus par la Fédération aux organisations membres)				Appui au conditionnement=45,1% Défense intérêts membres/Plaidoyer=18,1% Recherche de financement=1,4% Formation=27,5% Appui technique=25,5%	Appui au conditionnement=45,1% Défense intérêts membres/Plaidoyer=18,1% Recherche de financement=1,4% Formation=27,5% Appui technique=25,5%
<b>Ind. OP 31-2</b> Degré de satisfaction des membres des FRPS avec les services offerts par leur OPS/FRPS (b- Services rendus par les organisations à leur membres)	0 %	Au moins 60%	50%	Appui vente semences=43,1% Défense intérêts membres/Plaidoyer =31,1% Mobilisation/Echanges d'expériences =24,7% Sensibilisation=28,5 %	Appui vente semences=43,1% Défense intérêts membres/Plaidoyer =31,1% Mobilisation/Echanges d'expériences =24,7% Sensibilisation=28,5 %

**EXTRANT 3.2. : LES CAPACITES DES FRPS EN TERMES DE CHOIX VARIETAL, DE QUALITE DES SEMENCES, DE GESTION FINANCIERE ET DES STOCKS SONT RENFORCEES**

<b>Ind. OP 32-1</b> Nombre de membres des FRPS formés	0	100	25	0	Nbr. formés en gestion=24
---	---	-----	----	---	---------------------------

**EXTRANT 3.3. : LES PRODUCTEURS/PRODUCTRICES DES PRINCIPALES CULTURES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET AMELIORENT LEURS COMPETENCES EN MATIERE D'AUTOPRODUCTION DE SEMENCES (PRODUCTION, CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE)**

<b>Ind. OP 33-1</b> Nombre d'hommes et de femmes (au moins 30%) accompagnées dans les techniques d'autoproduction de semences	12 129	180 000	30 000	29 099	53 838
<b>Ind. OP 33-2</b> % des personnes appuyées à l'autoproduction de semences confirmant avoir diffusé leurs semences	0	Au moins 50%	40%	58,8%	58,8%

**EFFET 4****LES AGRICULTEURS /AGRICULTRICES ONT UN MEILLEUR ACCES AUX SEMENCES DE QUALITE ET LES VALORISENT****INDICATEUR OC4-1** : Taux de couverture des besoins en semences des producteurs

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2016 :2%	2,7%	2,2%	0	1,25% (arachide=0.06%, maïs=4.02%, mil=0.68% et sorgho=1,68%)

**INDICATEUR OC4-2** : Indice prix de vente semences certifiées/prix de vente grain consommation

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 : 3,3	2,5	2,8	3,0	3,05

**INDICATEUR OC4-3** : *(Nouvel indicateur)* Nombre de points de vente des semences certifiées

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 : 5	50	25	6	6

## INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>EXTRANT 4.1. : LA PROMOTION ET LA VENTE FACILITENT L'ACCES DES AGRICULTEURS/AGRICULTRICES AUX SEMENCES DE QUALITE AU MOMENT OPPORTUN</b>					
<b>Ind. OP 41-1</b> Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées annuellement (CEP, champs de démonstration, foires semencières, diffusion à la radio des messages, émissions radio ou diffusion à la télé)	56	240	25	92	104
<b>Ind. OP 41-2</b> Superficies emblavées (ha) avec des semences certifiées	0	45 715	13 000	13 188	19 701
<b>Ind. OP 41-3</b> Nombre de points de vente de semences maraîchères et vivrières	0	25	8	0	0
<b>Ind. OP 41-4</b> Nombre d'espèces et de variétés adoptées dans les systèmes de production et d'alimentation locaux	0	5 (par système de production)	0	0	0
<b>EXTRANT 4.2. : DES COLLABORATIONS ET DES ECHANGES SONT ETABLIS AVEC LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET AUTRES INSTITUTIONS POUR FACILITER L'ACCES DES REFUGIES ET DEPLACES AUX SEMENCES DE QUALITE</b>					
<b>Ind. OP 42-1</b> Accords et conventions établis facilitant l'accès des réfugiés et déplacés à la semence de qualité	0	2	2	0	1
<b>Ind. OP 42-2</b> Nombre de ménages réfugiés et déplacés bénéficiant des semences de qualité	1 000	3 000	1 000	0	2 213
<b>EXTRANT 4.3. : DES MEMBRES DES GROUPEMENTS FEMININS (PROGRAMME SAN) ET DES OP D'ELEVEURS (PROGRAMME PASTOR) DANS LES ZONES CIBLEES ONT UNE BONNE COMPREHENSION DES AVANTAGES DES SEMENCES DE QUALITE ET DES NOUVELLES TECHNIQUES DE PRODUCTION</b>					
<b>Ind. OP 43-1</b> Degré de satisfaction des femmes rurales quant à la disponibilité et la qualité des informations sur les semences et sur les qualités	0%	70%	50%	0%	0%

nutritionnelles de ces dernières diffusées dans les zones ciblées					
<b>Ind. OP 43-2</b> Nombre de personnes formées aux avantages nutritionnels des variétés et des espèces mises en circulation	0	9 500	2 000	0	0
<b>Ind. OP 43-3</b> Nombre de rencontres entre les OP agro-pasteurs, les FRPS ainsi que les OP de producteurs et/ou de transformateurs au sujet de la qualité des semences promues par le PROFI-SEM	0	15	3	0	0

## Annexe 4 : Indicateurs désagrégés par provinces

Les tableaux ci-dessous donnent les indicateurs désagrégés évalués au cours du semestre.

### INDICATEUR D'OBJECTIF

IND 1-2 : NOMBRE D'UTILISATEURS DE SEMENCES DE QUALITE (AUTOPRODUITES ET CERTIFIEES), CAMPAGNE 2020-2021				
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Producteurs semenciers	2 890	3 239	6 129	52,8
Autoproducteurs	18 084	11 015	29 099	37,9
Utilisateur semence certifiée	2 188	2 121	4 309	49,2
<b>Total</b>	<b>23 162</b>	<b>16 375</b>	<b>39 537</b>	<b>41,4</b>

IND 1-3 : CHIFFRE D'AFFAIRE GENERE PAR LA VENTE DE SEMENCES CERTIFIEES (FCFA)							
Province	Arachide	Maïs	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Total général
Batha	528 000	0	3 281 875	1 734 000	0	1 698 083	7 241 958
Logone Oriental	1 082 857	4 391 750	284 160	90 000	0	2 977 514	8 826 282
Mandoul	1 100 000	4 463 559	568 173	25 000	0	10 609 398	16 766 130
Moyen Chari	169 000	9 626 637	87 500	0	1 928 659	2 687 588	14 499 384
Wadi Fira	1 515 429	0	6 284 920	1 384 875	0	4 130 447	13 315 671
<b>Total</b>	<b>4 395 286</b>	<b>18 481 947</b>	<b>10 506 628</b>	<b>3 233 875</b>	<b>1 928 659</b>	<b>22 103 031</b>	<b>60 649 426</b>

## INDICATEURS D'EFFETS

Ind. OC 4-2. Indice prix de vente semence certifiée /prix de vente grain consommation							
Province	Arachide	Maïs	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Moyenne générale
Batha	2,5	NA	2,6	3,2	NA	4,3	3,1
Logone Oriental	2,5	3,7	2,5	2,2	4,0	4,3	3,4
Mandoul	2,0	2,4	2,9	1,5	NA	4,6	2,7
Moyen Chari	2,4	2,8	2,8	NA	4,0	3,9	3,2
Wadi Fira	1,5	NA	2,7	1,4	NA	3,2	2,2
<b>Moyenne</b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>3,0</b>

## INDICATEURS D'EXTRANTS

IND OP 31 : QUANTITE ET % DE SEMENCES CERTIFIEES DIFFUSEES/VENDUES														
Province	Arachide		Maïs		Mil		Niébé		Sésame		Sorgho		Total général	
	Q (kg)	%	Q (kg)	%	Q (kg)	%	Q (kg)	%	Q (kg)	%	Q (kg)	%	Q (kg)	%
Batha	528	100	NA	NA	5 015	100	2 040	100	NA	NA	2 911	100	10494	100
Logone Oriental	1 600	44,5	15 540	27,3	530	18,6	200	66,7	NA	NA	5 130	17,2	23000	24,5
Mandoul	2 200	57,9	9 661	46	976	7,9	50	100	NA	NA	20 296	63,1	33183	47,9
Moyen Chari	260	100	14 402	46,7	210	52,5	NA	NA	1 504	35,8	4 329	38,2	20705	44
Wadi Fira	2 720	100	NA	NA	12 788	100	687,5	100	NA	NA	6 945	100	23140	100
<b>Totaux</b>	<b>7 308</b>	<b>67</b>	<b>39 603</b>	<b>36</b>	<b>19 519</b>	<b>59</b>	<b>2 978</b>	<b>97</b>	<b>1 504</b>	<b>32</b>	<b>39 611</b>	<b>48</b>	<b>110 522</b>	<b>45,3</b>

IND OP31-2 : DEGRÉ DE SATISFACTION DES MEMBRES DES FRPS AVEC LES SERVICES OFFERTS PAR LEUR OPS/FRPS (ANALYSE PAR SERVICE OFFERT PAR LES FEDERATIONS À LEURS MEMBRES) <sup>2</sup>						
Elément d'appréciation	Niveau satisfaction	Batha	Mandoul	Moyen Chari	Wadi Fira	
Appui vente semences	Très satisfait(e)	44,0	25,0	0,0	67,0	34,0
	Satisfait(e)	50,0	25,0	100,0	33,0	52,0
	Pas satisfait(e)	6,0	50,0	0,0	0,0	14,0
Appui conditionnement	Très satisfait(e)	11,1	62,5	100,0	6,7	45,1
	Satisfait(e)	55,6	37,5	0,0	73,3	41,6
	Pas satisfait(e)	33,3	0,0	0,0	20,0	13,3
Défense intérêt	Très satisfait(e)	5,6	0,0	0,0	66,7	18,1
	Satisfait(e)	27,8	37,5	100,0	33,3	49,7
	Pas satisfait(e)	66,6	62,5	0,0	0,0	32,3
Recherche financement	Très satisfait(e)	5,6	0,0	0,0	0,0	1,4
	Satisfait(e)	27,8	12,5	100,0	0,0	35,1
	Pas satisfait(e)	66,6	87,5	0,0	100,0	63,5
Formation	Très satisfait(e)	5,6	62,5	0,0	42,0	27,5
	Satisfait(e)	61,1	37,5	0,0	24,7	30,8
	Pas satisfait(e)	33,3	0,0	100,0	33,3	41,7
Appui technique	Très satisfait(e)	11,1	37,5	0,0	53,3	25,5
	Satisfait(e)	83,3	37,5	100,0	46,7	66,9
	Pas satisfait(e)	5,6	25,0	0,0	0,0	7,7
Moyenne générale	Très satisfait(e)	13,8	31,3	16,7	39,3	25,3
	Satisfait(e)	50,9	31,3	66,7	35,2	46,0
	Pas satisfait(e)	35,2	37,5	16,7	25,6	28,7

<sup>2</sup> Les données sur la province du Logone Oriental seront disponibles début Janvier 2021.

IND OP31-2 : DEGRÉ DE SATISFACTION DES MEMBRES DES FRPS AVEC LES SERVICES OFFERTS PAR LEUR OPS/FRPS (ANALYSE PAR SERVICE OFFERT PAR LES ORGANISATION À LEURS MEMBRES) <sup>3</sup>						
Élément d'appréciation	Niveau satisfaction	Batha	Mandoul	Moyen Chari	Wadi Fira	Total moyenne
Appui vente semences	Très satisfait(e)	72,2	25,0	0,0	75,0	43,1
	Satisfait(e)	27,8	37,5	100,0	25,0	47,6
	Pas satisfait(e)	0,0	37,5	0,0	0,0	9,4
Défense intérêt membres/Plaidoyer	Très satisfait(e)	55,6	25,0	0,0	43,8	31,1
	Satisfait(e)	44,4	37,5	100,0	56,3	59,6
	Pas satisfait(e)	0,0	37,5	0,0	0,0	9,4
Mobilisation échange d'expérience	Très satisfait(e)	61,1	37,5	0,0	0,0	24,7
	Satisfait(e)	38,9	37,5	0,0	100,0	44,1
	Pas satisfait(e)	0,0	25,0	100,0	0,0	31,3
Sensibilisation	Très satisfait(e)	38,9	12,5	0,0	62,5	28,5
	Satisfait(e)	55,6	50,0	100,0	37,5	60,8
	Pas satisfait(e)	5,6	37,5	0,0	0,0	10,8
Moyenne générale	Très satisfait(e)	57,0	25,0	0,0	45,3	31,8
	Satisfait(e)	41,7	40,6	75,0	54,7	53,0
	Pas satisfait(e)	1,4	34,4	25,0	0,0	15,2

<sup>3</sup> Les données sur la province du Logone Oriental seront disponibles début Janvier 2021.

IND OP33-2 : % DES PERSONNES APPUYEES A L'AUTOPRODUCTION DE SEMENCES CONFIRMANT AVOIR DIFFUSE LEUR SEMENCES <sup>4</sup>				
Province	Homme	Femme	Total %	% femme
Batha	12	10	56,4	45,5
Mandoul	12	1	15,5	7,7
Moyen Chari	97	44	68,4	31,2
Wadi Fira	36	12	92,3	25
<b>Total Général</b>	<b>157</b>	<b>67</b>	<b>58,8</b>	<b>29,9</b>

IND OP 41.2: SURFACES EMBLAVABLES (EN HA)							
Province	Arachide	Mais	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Total général
Batha	5,5	0,0	800,4	144,4	0,0	307,5	1 257,8
Logone Oriental	37,2	1 719,1	204,5	14,7	0,0	1 257,0	3 232,5
Mandoul	64,1	925,7	5 79,6	3,3	0,0	2 709,0	4 281,7
Moyen Chari	8,9	968,3	1 42,5	5,3	300,8	785,9	2 211,7
Wadi Fira	27,4	0,0	14 00,8	31,1	0,0	745,5	2 204,8
<b>Total</b>	<b>143,0</b>	<b>3613,1</b>	<b>3 127,8</b>	<b>198,8</b>	<b>300,8</b>	<b>5 804,9</b>	<b>13 188,4</b>

<sup>4</sup> Les données sur la province du Logone Oriental seront disponibles début Janvier 2021.

## Annexe 5 : Aperçu de l'impact du Programme, (Success stories)

Mme **Agnès Ngueral** (65 73 98 22) présidente du groupement semencier « **Dodjidoh** » et également présidente de l'association villageoise des mères d'élèves du Canton Kemkaga dans le Département de Mandoul Occidental, province du Mandoul déclare que les revenus résultant de l'activité semencière lui ont permis de faire face aux dépenses courantes et d'appuyer son fils en études à l'Université de Ngaoundéré au Cameroun. En effet, d'une part, elle a mentionné avoir obtenu des revenus issus de la vente des semences certifiées dans le cadre de son groupement semencier. Et d'autre part, grâce à son nouveau savoir-faire en termes d'itinéraires cultureux acquis avec l'appui du PROFISEM+, l'utilisation des semences améliorées dans son champ de consommation lui a permis durant la campagne agricole 2019-2020 de tripler sa production (passage de 750Kg à pratiquement 2 250Kg pour le maïs et le mil confondus). La vente de cette production de consommation en début de période de soudure (mai 2020) a généré d'importants revenus qui ont contribué à une meilleure sécurité sociale d'elle et des personnes au sein du ménage.

